



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 9 juin 2026

2026-06-02

L'an deux mille vingt-six et le mardi neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Gilbert Longo, Evelyne Roux,  
Fabien Gallice, Estelle Milani, Christian Girard-Cusin, Eveline Simondi,  
Matthias Pellissier, Christine Goichot, Noemie De Macedo, Yann Peschot

**Absent excusé et représenté :**  
**Absents non excusés et non représentés :**  
**Secrétaire de séance :** Evelyne ROUX

Date de la convocation :  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 11

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :

- **Objet : Délibération Modifications et aménagements de voirie**

En complément de la délibération n° 2026-02-07

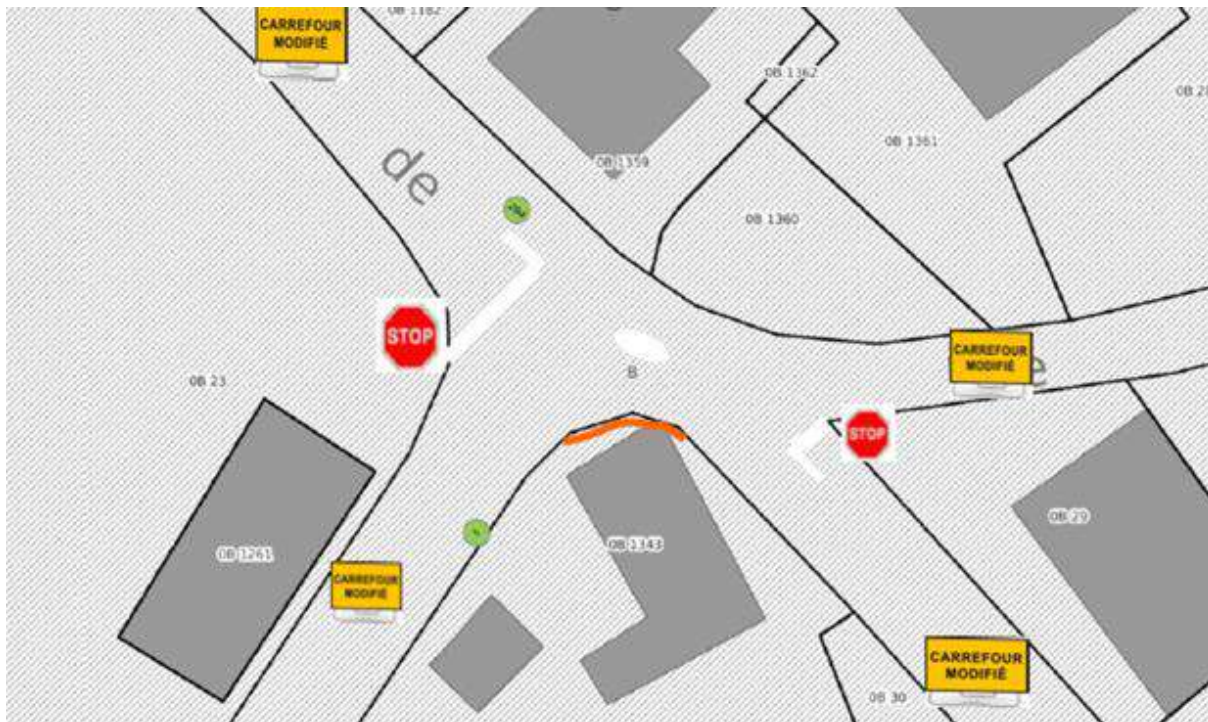
Suite à l'avis favorable du groupe de travail « Travaux » du 12 mai 2026, Madame MOLLION, du service voirie de la Communauté de communes des VDD, s'est rendue sur la commune à la fin du mois de décembre 2025, à la suite de la démolition de la maison située à l'intersection de la route de la Madone et de la route de la Mairie.

Afin de renforcer la sécurité sur la route de la Mairie, Madame MOLLION a proposé l'aménagement du carrefour par l'implantation :

- d'un panneau « STOP » sur la route de la Mairie, avant le carrefour avec la route de la Madone et la route de l'Arago (direction Chemin Neuf) ;
- La mise en place d'un panneau « STOP » sur la route de la Mairie avant le carrefour avec la route de la Madone, conformément au schéma présenté au Conseil municipal.

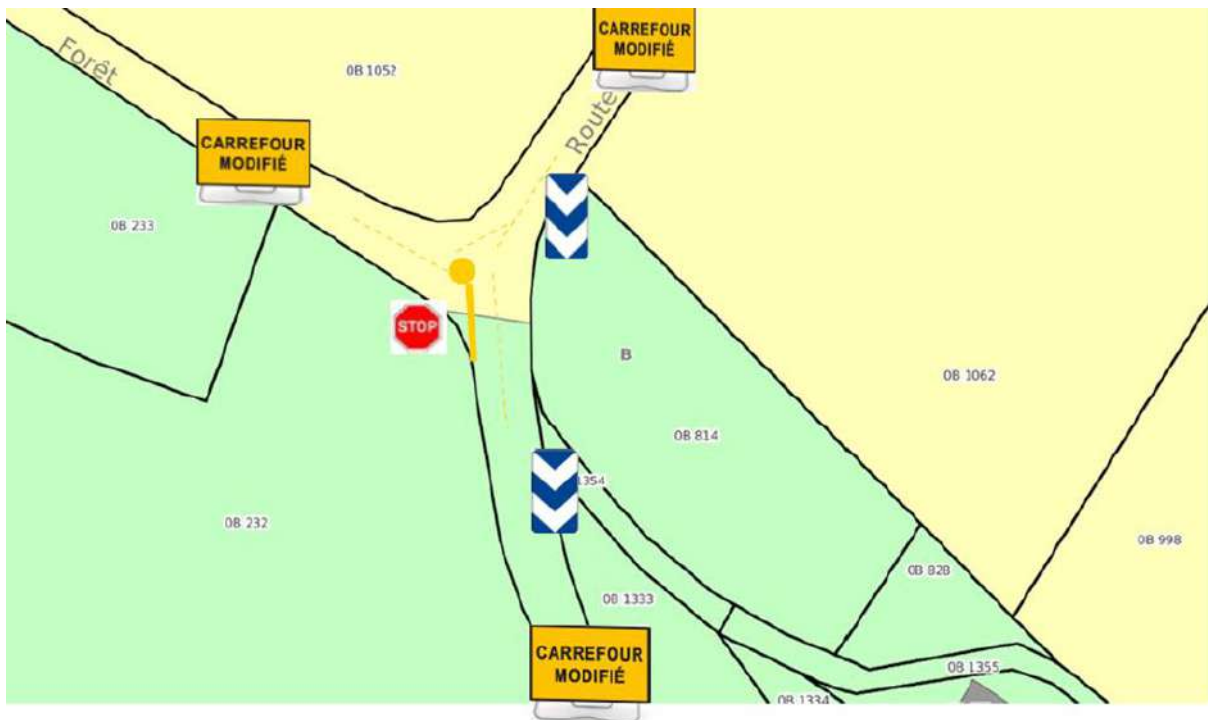
À l'issue de plusieurs échanges et propositions, les membres du Conseil municipal ont validé la possibilité d'installer deux panneaux « STOP » sur la route de la Mairie, celle-ci étant considérée comme propice à des vitesses excessives et nécessitant un

renforcement de la sécurité routière.



Par ailleurs, il a été évoqué un aménagement du carrefour entre la route de la Forêt et la route de la Madone, comprenant :

- l'installation d'un panneau « STOP » sur la route de la Forêt en direction de la route de la Madone ;
- la pose de balises de virage de type chevrons blancs et bleus au niveau du virage menant vers la Madone.





## MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

Le Conseil municipal a également examiné :

- L'ajout d'un « cédez le passage » au croisement de la route du Mercier et de la route du Partage ;
- La mise en place ou l'actualisation de la signalisation de limitation de vitesse à 50 km/h aux entrées et sorties d'agglomération.

Après les chiffrages réalisés auprès des sociétés Widling et Signature, les tarifs proposés étant sensiblement équivalents, conformément à l'avis du groupe « Travaux », il est proposé de retenir la société Signature pour la fourniture des panneaux, marquages et équipements de signalisation pour un montant 2957 euros TTC. Les plaques de rue manquantes seront également commandées pour un montant de 520,78 euros TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- APPROUVE la réalisation des modifications et aménagements de voirie tels que présentés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis avec la société Signature pour l'achat des fournitures nécessaires (panneaux, peinture de voirie, signalisation, etc.).

A Saint Albin de Vaulserre  
Le 9 juin 2026

Secrétaire de séance

Evelyne Roux

Maire de la commune

Hilmi Cedric